



Mairie de SAINTE CATHERINE  
58 Rue de Châteauvieux  
69440 SAINTE CATHERINE

---

## Procès-verbal du Conseil Municipal - Séance du 28 Novembre 2025

---

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 28 Novembre à 20h30, Le Conseil Municipal de la **Commune de SAINTE CATHERINE**, dûment convoqué le 24 Novembre 2025, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DUSSURGEY, Maire.

**PRÉSENTS** : Pierre DUSSURGEY, Lucien DERFEUILLE, Joëlle MASSE, Elodie GEY (arrivée à 21h54), Thierry DAYDE, Joël BOURGEOIS, Patrice GRANGE, Adrien JACQUET, Ghislaine DIDIER

**EXCUSÉE** : GUYOT-MICHEL Gaëlle donne procuration à Thierry DAYDE

**ABSENTS** : Christophe DUMAS, Séverine LE SCOUR SOTIN

Monsieur le Maire constatant que le quorum est atteint, déclare la séance ouverte.

En vertu de l'article « L.2121-15 » du Code Général des Collectivités Territoriales, Ghislaine DIDIER est désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- n°2025-054 - Révision des tarifs des concessions cimetière et columbarium - année 2026
- n°2025-055 - Révision des tarifs des photocopies - année 2026
- n°2025-056 - Révision des tarifs de la salle des fêtes - année 2026
- n°2025-057 - Approbation du règlement et de l'engagement de location de la salle des fêtes - année 2026
- n°2025-058 - Révision des tarifs de la salle de l'Amitié - année 2026
- n°2025-059 - Approbation du règlement de la salle de l'Amitié - année 2026
- n°2025-060 - Révision des tarifs de la Halle des têtes plates - année 2026
- n°2025-061 - Approbation du règlement de la Halle des têtes plates - année 2026
- n°2025-062 - Création de deux postes d'agents recenseurs pour le recensement 2026
- n°2025-063 - Fixation des modalités de rémunérations des agents recenseurs pour le recensement 2026
- n°2025-064 - Acceptation de la subvention du produit des amendes de police année 2025
- n°2025-065 - Demande de subvention AMAD 2025
- n°2025-066 - Aide l'installation et/ou reprise des commerces en location sur les bâtiments communaux
- Questions diverses
- Tour de table

Monsieur le Maire propose d'adoindre 3 nouvelles délibérations à l'ordre du jour :

- n°2025-067 – Désignation d'un membre du conseil municipal afin de délivrer les autorisations et documents d'urbanisme au nom du Maire : maire intéressé
- n°2025-068 – DIA parcelle D229
- n°2025-069 – Demande de subvention exceptionnelle à l'Amicale Boules des terreaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'ajout à l'ordre du jour.

N'apportant aucune observation, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 24 Octobre 2025.

## Questions diverses

Monsieur le Maire informe que :

- Présentation du jeu de piste du Lutin farceur à destination des enfants créé par Aline BAI. Ce jeu consiste à retrouver les vêtements et effets personnels du lutin et les noter sur le bulletin de participation. Des lots surprises seront distribués aux participants lors de la cérémonie des voeux du maire.
- Dans la démarche performancielle, le Syder propose de modifier les luminaires pour un passage en led. Prévoir une réunion pour plus d'informations.
- Demande d'installation sur le domaine public pour une vente d'huîtres et autres produits alimentaires. Ne souhaitant pas créer de concurrence avec l'épicerie et après en avoir délibéré, la proposition est refusée (1 abstention - 8 contre - 0 pour).
- L'Amicale Boules des Terreaux souhaite installer des toilettes près des jeux de boules. Cette structure sera financée et installée par l'association. Moins de 5m<sup>2</sup>, pas d'autorisation d'urbanisme. Le Conseil Municipal donne son accord.
- Un contrôle de fonctionnement a été effectué par la SPANC sur les installations d'assainissement non collectifs sur les vestiaires du foot. Aucun rejet, nuisances ou disfonctionnement constatés lors de la visite.
- Présentation du devis de rénovation du muret de l'Ecole Les Deux Versants.
- Protocole neige : Aucune organisation n'est mise en place par les écoles. En cas de neige importante et incapacité des maîtresses à se rendre à l'école, ces dernières contacteront les parents pour garder les enfants à la maison.
- Sébastien DOUBLET, agent technique il y a quelques années dépose une nouvelle candidature. Pas de besoin pour le moment.
- Suite à la demande de Marion MARTY pour l'installation d'un climatiseur pour son cabinet, un devis a été demandé. En attente de réponse de la part de l'ostéopathe.
- Gaëlle SABLIERE rappelle son intention d'acquérir une portion de la butte appartenant à la commune, située près de sa parcelle. Le Conseil Municipal donne son accord dans le cas où l'acquéreur prenne en charge tous les frais de géomètre, notaires... à se charge.
- La pose des deux bornes de recharge seront réalisées après le vote du budget du Syder.
- Suite à la réalisation des travaux sur la Rue des Ecoliers, voir si suppression d'une place de stationnement, située près de l'entrée de la Résidence Sainte Olive, pour une meilleure visibilité.

## Délibérations

### Délibération n°2025-054 : RÉVISION DES TARIFS DES CONCESSIONS DU CIMETIÈRE ET DU COLUMBARIUM POUR L'ANNÉE 2026

Monsieur le Maire propose de réviser les tarifs des concessions du cimetière et du columbarium pour l'année 2026.

- 205 € pour une concession simple trentenaire
- 400 € pour une concession double trentenaire
- 320 € pour une concession simple cinquantenaire
- 630 € pour une concession double cinquantenaire
- 300 € la case pour une durée de 15 ans renouvelable
- 450 € la case pour une durée de 30 ans renouvelable

Les sommes versées seront réparties de la façon suivante : 1/3 pour le CCAS - 2/3 pour la Commune.

Après avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE** à l'unanimité les tarifs annoncés, **DÉCIDE** d'appliquer ces tarifs pour l'année 2026.

### Délibération n°2025-055 : RÉVISION DES TARIFS DES PHOTOCOPIES POUR L'ANNÉE 2026

Monsieur le Maire propose de réviser les tarifs des photocopies pour l'année 2026, comme suit :

- |   |                   |
|---|-------------------|
| • photocopie A4 recto   | 0.30 € la feuille |
| • photocopie A4 recto-verso   | 0.35 € la feuille |
| • photocopie A3 recto   | 0.60 € la feuille |
| • photocopie A3 recto-verso   | 0.70 € la feuille |
| ○ pour les particuliers   |                   |
| - un tarif dégressif de 20 % est prévu pour une quantité de plus de 50 photocopies. |                   |

- un tarif à moins 50 % est prévu pour l'ensemble des photocopies
- pour les associations fournissant le papier :
  - photocopie A4 recto 0.05 € la feuille
  - photocopie A4 recto-verso 0.10 € la feuille
  - photocopie A3 recto 0.10 € la feuille
  - photocopie A3 recto-verso 0.10 € la feuille

Après avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE** à l'unanimité les tarifs annoncés, **DÉCIDE** d'appliquer ces tarifs pour l'année 2026.

#### **Délibération n°2025-056 : RÉVISION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES POUR L'ANNÉE 2026**

Monsieur le Maire propose de réviser les tarifs de location de la salle des fêtes pour l'année 2026 comme suivant :

- Repas de famille - Mariages
  - location 1 jour : jour de semaine ou samedi ou dimanche 320.00 €
  - location 2 jours / week-end 400.00 €
- Repas - repas dansant - concerts - randonnée pédestre - théâtre - forum et autres manifestations des sociétés ou associations 130.00 €
- Concours de belote - Loto 70.00 €
- Fête des Classes gratuit
- Toutes manifestations organisées par l'École Les Deux Versants, l'École Saint Jean-Pierre Néel, la Bibliothèque, l'APEL et l'Amicale Laïque gratuit
- Apéritif lors de mariage 100.00 €
- Verre de l'amitié lors d'un décès gratuit
- Apéritif pour une association 50.00 €
- Evénements culturels organisés par une association de la CCMDL ou d'une commune voisine 150.00 €
- Manifestations à but caritatif ou solidaire sur avis de la commune gratuit
- Caution par manifestation 550.00 €
- Caution pour prêt de la salle à titre gratuit 550.00 €
- Caution pour utilisation de la cour de l'école Saint Jean-Pierre Néel (après autorisation de l'AGPOSEC) 100.00 €
- Le réfectoire ne sera plus loué
- En cas de location avec « prête nom » avérée, la caution sera retenue.

Après avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE** à l'unanimité les tarifs annoncés, **DÉCIDE** d'appliquer ces tarifs pour l'année 2026.

#### **Délibération n°2025-057 : APPROBATION DU REGLEMENT DE LA SALLE DES FETES ET DE L'ENGAGEMENT DE LOCATION POUR L'ANNÉE 2026**

Monsieur le Maire présente le règlement de la salle des fêtes et l'engagement de location pour l'année 2026.

Après avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE** à l'unanimité le règlement de la salle des fêtes et l'engagement de location pour l'année 2026, **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer toutes les pièces nécessaires.

#### **Délibération n°2025-058 : RÉVISION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DE L'AMITIÉ POUR L'ANNÉE 2026**

Monsieur le Maire propose de réviser les tarifs de location de la Salle de l'Amitié pour l'année 2026 comme suivant :

- Réunion d'associations caritatives communales et communautaires gratuit
- Préau et cour gratuit
- Verre de l'amitié lors d'un décès gratuit
- Repas pour les classes (10 ans) gratuit
- Apéritif lors de mariage 50.00 €
- Apéritif pour une association 50.00 €
- Repas de fête - Baptême - Anniversaire - Soirée .... 90.00 €
- Location pour un week-end complet / 2 jours 120.00 €

- Caution par manifestation 200.00 €
- Caution pour prêt de la salle à titre gratuit 200.00 €
- En cas de location avec « prête nom » avérée, la caution sera retenue.

Après avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE** à l'unanimité les tarifs annoncés, **DÉCIDE** d'appliquer ces tarifs pour l'année 2026.

#### **Délibération n°2025-059 : APPROBATION DU RÈGLEMENT DE LA SALLE DE L'AMITIÉ POUR L'ANNÉE 2026**

Monsieur le Maire présente le règlement de la salle de l'Amitié pour l'année 2026.

Après avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE** à l'unanimité le règlement de la salle de l'Amitié pour l'année 2026, **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer toutes les pièces nécessaires.

#### **Délibération n°2025-060 : RÉVISION DU TARIF DE LOCATION DE LA HALLE DES TETES PLATES POUR L'ANNÉE 2026**

Monsieur le Maire propose de réviser le tarif de location aux associations pour l'année 2026, comme suivant :

- Location pour 1 journée : 100.00 €

Après avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE** à l'unanimité le tarif annoncé, **DÉCIDE** d'appliquer ce tarif pour l'année 2026.

#### **Délibération n°2025-061 : APPROBATION DU RÈGLEMENT DE LA HALLE DES TETES PLATES POUR L'ANNÉE 2026**

Monsieur le Maire présente le règlement de la Halle des Têtes Plates pour l'année 2026.

Après avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE** à l'unanimité le règlement de Halle des Têtes Plates pour l'année 2026, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Arrivée d'Elodie GEY à 21h54.

#### **Délibération n°2025-062 : CRÉATION DE DEUX POSTES D'AGENTS RECENSEURS POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2026**

Monsieur le Maire rappelle que le recensement de la population est organisé sur la commune du 15 Janvier au 14 Février 2026. Il informe de la nécessité de créer deux postes d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations de ce recensement.

L'Etat versera une dotation forfaitaire de recensement de 1 798 €, représentant la participation financière de l'Etat aux travaux engagés par la commune.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE** à la majorité des voix (9 pour - 1 abstention) la création de deux postes d'agents recenseurs contractuels à temps non complet, pour la période allant de mi-janvier à mi-février.

#### **Délibération n°2025-063 : FIXATION DES MODALITES DE REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2026**

Considérant que ces agents sont recrutés pour une durée déterminée et qu'ils doivent bénéficier d'une rémunération prenant en compte les travaux de préparation, de collecte et de restitution des documents.

Après en avoir délibéré, **DÉCIDE** à la majorité des voix (2 voix pour augmenter la rémunération du recensement 2020, 3 voix pour maintenir le même montant, 5 abstentions) que chaque agent recenseur percevra 929.00 €, la Collectivité versera un forfait de 160.00 € pour les frais de transport, chaque agent recenseur recevra 19.69 € pour chaque séance de formation, **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget 2026, **DIT** que ces tarifs ne comprennent pas les charges sociales qui restent à la charge de la commune, **D'AUTORISER** Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires.

#### **Délibération n°2025-064 : ACCEPTATION DE LA SUBVENTION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE ANNÉE 2025**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention d'un montant de 12 804.00 € a été attribuée à la Commune par le Conseil Général du Rhône concernant le projet ci-dessous dans le cadre de la répartition 2025 du produit 2024 des amendes de police : Travaux d'élargissement de voirie, avec démolition et reconstruction d'un bâtiment en pierre : 19 698.55 €

Après avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ACCEPTE** à l'unanimité la subvention de 12 804.00 € accordée par le Conseil Départemental du Rhône concernant les travaux suivants : Travaux d'élargissement de voirie, avec démolition et reconstruction d'un bâtiment en pierre : 19 698.55 €, **S'ENGAGE** à effectuer les travaux.

## Délibération n°2025-065 : ACCEPTATION DE LA SUBVENTION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE ANNÉE 2025

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention d'un montant de 12 804.00 € a été attribuée à la commune par le Conseil Général du Rhône concernant le projet ci-dessous dans le cadre de la répartition 2025 du produit 2024 des amendes de police : Travaux d'élargissement de voirie, avec démolition et reconstruction d'un bâtiment en pierre : 19 698.55 €.

Après avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ACCEPTE à l'unanimité** la subvention de 12 804.00 € accordée par le Conseil Départemental du Rhône concernant les travaux d'élargissement de voirie, avec démolition et reconstruction d'un bâtiment en pierre : 19 698.55 €, **S'ENGAGE** à effectuer les travaux.

## Délibération n°2025-066 : AIDE À L'INSTALLATION ET-OU REPRISE DE COMMERCES DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX EN LOCATION

Monsieur Le Maire rappelle que la Commune de Sainte-Catherine possède un tissu économique important entre la zone artisanale et l'ensemble des artisans et commerçants installés sur le territoire communal. La Commune participe activement à cette dynamique en louant des biens à des entreprises. Afin de garder ce tissu économique, Monsieur le Maire demande d'accorder un mois de loyer gratuit lors de l'installation et-ou reprise de commerces dans les bâtiments communaux en location.

Après avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ACCEPTE à l'unanimité** d'accorder un mois de loyer gratuit lors de l'installation et-ou reprise de commerces dans les bâtiments communaux en location.

## Délibération n°2025-067 : DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL AFIN DE DÉLIVRER LES AUTORISATIONS ET DOCUMENTS D'URBANISME AU NOM DU MAIRE : MAIRE INTERESSÉ

S'agissant d'une délibération intéressant sa situation personnelle, Monsieur le Maire quitte la séance et n'assiste, ni à la présentation, ni aux débats, ni ne prend part au vote. Monsieur Lucien DERFEUILLE, premier adjoint au Maire, est nommé président de séance pour la présente délibération. En application de l'article L 422-7 du code de l'urbanisme « Si le Maire ou le Président de l'établissement public de coopération intercommunale est intéressé au projet faisant l'objet de demandes de permis de construire ou de déclarations préalables, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le Conseil Municipal ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision ».

Monsieur Lucien DERFEUILLE informe que Monsieur Pierre DUSSURGEY, actuel maire de Sainte Catherine, est également agriculteur retraité. Il souhaite procéder à la cession de son exploitation agricole. Toutes les autorisations et les documents d'urbanisme concernant cette vente ne pourront pas être délivrés par le Maire. Le Conseil Municipal est invité à désigner un autre de ses membres qui disposera d'une délégation de signature spécifique pour prendre toute décision relative à ces autorisations.

Après avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité** de désigner un autre membre du conseil municipal pour prendre toutes les décisions relatives aux autorisations et documents d'urbanisme concernant la vente de l'exploitation de Monsieur Pierre DUSSURGEY, **ATTRIBUE** à Lucien DERFEUILLE une délégation de signature spécifique pour prendre toute décision concernant les autorisations et les documents d'urbanisme pour ladite vente à laquelle Monsieur le Maire est intéressé au sens de l'article L. 422-7 du Code de l'urbanisme.

## Délibération n°2025-068 : DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER PARCELLE N° D229

S'agissant d'une délibération intéressant sa situation personnelle, Monsieur le Maire quitte la séance et n'assiste, ni à la présentation, ni aux débats, ni ne prend part au vote.

Lucien DERFEUILLE désigné par le Conseil Municipal afin de délivrer toutes les autorisations et documents d'urbanisme au nom du Maire, présente la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie le 28 Novembre 2025, concernant la parcelle D229 pour une superficie totale de 240 m<sup>2</sup>, classée en zone UB, située à Sainte Catherine 69440 - Le Bourg

Après avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité** de ne pas préempter sur la parcelle D229 pour une superficie totale de 240 m<sup>2</sup>.

## Délibération n°2025-069 : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'AMICALE BOULES DES TERREAUX

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention exceptionnelle de l'Amicale Boules des Terreaux pour un montant de 772.50 €. Cette subvention financera l'installation de projecteur LED sur chaque mat de l'éclairage des jeux de boules sur les terrains situés Rue de la Guinande.

Après avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE à l'unanimité l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 772.50 € à l'association Amicale Boules des Terreaux, AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires. Les dépenses seront affectées à l'article 6574.

### Tour de table

#### Monsieur le Maire

- Saintélyon : 12 bénévoles seront présents pour la première partie de la nuit. Après 1h du matin, ce seront les six associations qui prendront le relais. Elodie GEY rappelle les problèmes de stationnement abusifs sur la Route de Montaland en 2024. 20 000 inscriptions pour l'épreuve 2025.

#### Thierry DAYDE

- Travaux sur stade municipal : Suite aux premiers travaux, les vers de terre sont toujours aussi nombreux sur le terrain. Le sablage aura lieu en décembre.

#### Adrien JACQUET

- AC2E : mise en place des repas réservés exclusivement aux personnes de plus de 60 ans. La réservation se fera en mairie. Les repas seront pris au réfectoire de 12h à 13h avec les enfants les lundi et vendredi.

#### Lucien DERFEUILLE

- Lecture du courrier de l'avocat de Marguerite MONTAGNY annonçant que l'accès serait libre pour les travaux à Chavassieux. Début du chantier lundi 1<sup>er</sup> Décembre à 8h. Présence d'un huissier de justice à l'ouverture du chantier.

#### Patrice GRANGE

- Stationnement abusif sur la rue du pertuis lors du rallye Monts et coteaux. Il souhaiterait la présence de la Gendarmerie pour les prochaines années.

#### Joël BOURGEOIS

- Souhaite connaître l'avancement de la vente du camping. Lucien DERFEUILLE explique qu'un compromis de vente sera signé en janvier 2026. Depuis l'envoie de la délibération d'Octobre dernier, la Préfecture a deux mois pour déposer un recours en cas de contestation.

#### Elodie GEY

- Le repas des aînés a lieu Mercredi 3 Décembre. 86 participants.

### Réunions

Prochain Conseil municipal  
Adjoints  
Commission Urbanisme

Vendredi 19 Décembre à 20h30  
Mardi 9 Décembre à 18h00  
Mercredi 10 Décembre à 14h00

Fin de séance à 23h15

La secrétaire de séance



Ghislaine DIDIER

Le Maire



Pierre DUSSURGEY



Publié sur le site internet de la commune le :

23 DEC. 2025

Affiché le : 23 DEC. 2025